



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Lundi 16 décembre 2019

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR 2020**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Clémence LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOC'H, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

**Absentes :** Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

**Secrétaire de séance : Martine LIEDOT**

**Présents : 26  
Pouvoirs : 05  
Absents : 02**

20 DEC. 2019

**n°14b****DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR 2020**

Rapporteur : Patrick Gouello

La vie associative locale est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur. Chaque année, la Ville soutient de nombreuses associations qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre commune.

Ainsi environ 400 manifestations ont été programmées en 2019 sur l'ensemble du territoire communal. Hors aides matériel, 46 146 €, soit 76 subventions ont été versées en 2019 pour faciliter le fonctionnement et les projets des associations ploemeuroises. La répartition est la suivante :

- 16 140 € de subventions de fonctionnement
- 30 006 € de subventions de projet

Ce montant ne prend pas en compte les subventions aux associations sportives, les dons aux associations qui relèvent du CCAS, et les engagements par convention de la direction de la culture.

En 2020, le nombre de dossiers traités s'élève à 82 dont 13 nouvelles demandes.

8 associations, dont trois pour des aides en fonctionnement, ayant bénéficié d'une aide en 2019 n'ont pas déposé de dossier en 2020.

Les sollicitations ont été réparties selon les catégories suivantes :

- Une aide au fonctionnement pour la gestion des activités courantes de l'association.
- Une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la règlementation en vigueur et par la signature d'une lettre de conventionnement, avec la ville de Ploemeur, qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2020.

Organismes	Subvention 2019	Proposition fonctionnement 2020
ADMAP - Association pour le Développement Musique et Arts à Ploemeur	510 €	510 €
Amicale des retraités des kaolins de Ploemeur	400 €	400 €
ANACR	240 €	240 €
APAMI - Association Ploemeuroise Assistantes Maternelles Indépendantes	110 €	110 €
Arc en ciel	150 €	150 €
Armor vidéo Ploemeur	480 €	480 €

Avel Nevez Planwour	650 €	650 €
AVF - Accueil des villes françaises Ploemeur	720 €	720 €
Centre de loisirs canins de Ploemeur	255 €	255 €
Comité d'entente des anciens combattants	510 €	510 €
Comité départemental UNICEF	300 €	300 €
Comité d'histoire du Pays de Ploemeur	840 €	840 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	720 €	720 €
Etviedanse	100 €	100 €
Fleurs et Couleurs	300 €	300 €
FNACA - Fédération nationale des anciens combattants	240 €	240 €
Graines d'Océan	400 €	400 €
La courte échelle	250 €	250 €
Le Souvenir français	240 €	240 €
Les Faits Mer	0 €	400 €
Les jardins familiaux de Kermadoye	300 €	300 €
Officiers mariniers Ploemeur Larmor-Plage	240 €	240 €
Scouts et Guides de France	580 €	580 €
Sémafor	200 €	200 €
SEPNB - Bretagne vivante	160 €	160 €
SNEMM - Société Nationale d'Entraide des Médaillés Militaires	290 €	290 €
Société nationale de sauvetage en mer - SNSM centre de formation	240 €	240 €
SONALOM - Société nautique de Lomener	500 €	500 €
Tarz Héol	600 €	600 €
Toutanofil	100 €	100 €
UNACITA - Anciens combattants d'Indochine et de Corée	240 €	240 €
Union Nationale des Combattants - U.N.C.	230 €	230 €
Soleil d'Automne	1 060 €	Ne sollicite pas de subvention

20 DEC. 2019

Aide Catholique à l'éducation	265 €	Ne sollicite pas de subvention
Club de Robotique et d'Electronique Programmable de PloemeurP	400 €	Ne sollicite pas de subvention
<b>Totaux</b>	<b>12 820 €</b>	<b>11 495 €</b>

Montant auquel, il faut rajouter la subvention des sections non sportives de l'Amicale Laïque de Ploemeur qui apparaît dans le bordereau spécifique concernant cette association, qui fait par ailleurs l'objet d'une convention. Pour mémoire, elle s'élève à 3 320 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du 4 décembre 2019 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 9 décembre 2019 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** les propositions de subventions aux associations non sportives telles que présentées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2020

*Délibération adoptée à l'unanimité*

